



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

énergies renouvelables

Question écrite n° 14847

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur le fait que l'énergie thermique des océans présente de très nombreux avantages par rapport à l'énergie éolienne. C'est en effet une énergie stable et non intermittente et son prix de revient est considérablement moins élevé. De plus, dans les îles tropicales de l'Outre-mer français, son prix de revient semble même compétitif par rapport aux énergies fossiles dont dépendent ces îles. Elle lui demande donc pour quelle raison son ministère donne la priorité à l'éolien marin par rapport aux moteurs thermiques fonctionnant avec les différences de température des couches océaniques.

Texte de la réponse

Conformément aux orientations données par le Président de la République lors de la conférence environnementale de septembre 2012, la France est aujourd'hui engagée dans un processus de transition énergétique, visant à réduire la part du nucléaire dans notre mix énergétique et à développer massivement l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, et notamment les énergies marines renouvelables. Les énergies marines renouvelables (EMR) recouvrent l'ensemble des technologies permettant de produire de l'électricité à partir de différentes forces ou ressources du milieu marin. La France est la deuxième puissance maritime mondiale, avec 11 millions de kilomètres carrés de zone maritime sur quatre océans. Elle bénéficie ainsi d'une situation géographique privilégiée et dispose d'un potentiel considérable dans ce domaine. Outre l'éolien en mer posé au sol, les sources d'énergie marine avec le plus grand potentiel en France sont les suivantes : - l'énergie hydrolienne qui utilise l'énergie cinétique des courants marins : son potentiel est estimé à environ 5 000 mégawatts en France, les principales zones favorables étant le Raz Blanchard, le Raz, Barfleur et le passage du Fromveur ; - l'éolien flottant dont le potentiel en France est de loin le plus important (plusieurs dizaines de gigawatts) : cette technologie est particulièrement adaptée aux fonds marins de la Méditerranée - l'énergie thermique des mers qui exploite la différence de température entre l'eau de surface et l'eau profonde, notamment dans les zones intertropicales : cette technologie présente un intérêt potentiellement important pour l'Outre-mer ; - l'énergie houlomotrice qui exploite le mouvement des vagues. Aujourd'hui, de nombreuses technologies concurrentes sont au stade de recherche, développement et d'essai. La France dispose aussi de nombreux acteurs d'excellence dans le domaine industriel, depuis les petites et moyennes entreprises (PME) jusqu'aux grands groupes, dans la recherche et le développement, dans la gestion des réseaux électriques ou dans la connaissance des milieux marins, avec l'Ifremer (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer) notamment, qui lui donne un avantage compétitif important pour développer ces énergies dans une approche globale respectant l'ensemble des enjeux maritimes. Le Gouvernement a affirmé sa volonté de faire de la France un leader dans le domaine des énergies marines renouvelables, en accélérant le déploiement de ces énergies, depuis l'éolien en mer en passant par l'hydrolien, jusqu'aux technologies plus jeunes comme l'énergie thermique des mers ou l'éolien flottant. Le Gouvernement est déterminé à mettre en place la planification et les dispositifs de soutien nécessaires pour transformer cet objectif en réalité sur le terrain. Concernant plus spécifiquement l'énergie thermique des mers (ETM), un nouvel appel à manifestation d'intérêt

(AMI) a été lancé par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) le 14 mai dernier. Il vise le développement de briques technologiques indispensables au déploiement à grande échelle des technologies ETM, comme les échangeurs thermiques ou les conduites en eaux profondes. L'AMI se clôture le 31 octobre 2013. Concernant l'énergie hydrolienne, un appel à manifestation d'intérêt dédié a été lancé par l'ADEME le 1er octobre 2013 pour le développement de fermes pilotes hydroliennes. Cet AMI concerne les sites du Raz Blanchard en Basse-Normandie et de la zone du Fromveur en Bretagne. Il se clôture le 25 avril 2014. D'autre part, le Gouvernement a affirmé sa volonté de faire de la France un leader dans le domaine des énergies marines renouvelables en accélérant le déploiement de ces énergies. Le Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a donc décidé la mise en place d'un Comité national pour les énergies marines. Ce Comité traitera de l'ensemble des questions de développement des différentes filières technologiques des énergies marines, depuis la recherche et développement jusqu'au déploiement commercial. La première réunion du Comité se tiendra le 6 novembre 2013.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14847

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 15 octobre 2013

Question publiée au JO le : [1er janvier 2013](#), page 29

Réponse publiée au JO le : [29 octobre 2013](#), page 11347